

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 06 juin 2018 salle du Grenier des Halles à Vézelize

L'an deux mille dix-huit, le six juin, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 30/05/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Grenier des Halles à Vézelize, sous la présidence de M. Dominique LEMOINE, Président.

PRÉSENTS : M. Gérard BRIANCON (suppléant) ; M. Dominique LEMOINE ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mme Nicole BELLOT ; M. Jean-Marc MARCHAL ; M. Éric PERROTEZ ; M. Arnaud THIERRY ; M. Éric PIERRAT ; M. Mathieu SAINT MIHIEL (suppléant) ; M. Éric BOUCHER ; M. Dominique SIMON ; M. Jean-Luc THOMASSIN ; Mme Marie-Madeleine SCHLACHTER (suppléante) ; M. François PY ; M. Jacques MARCHAL ; M. Bernard PEIGNIER ; M. Francis HAYE ; M. Olivier BERGE ; M. Maurice BARBEZANT ; M. Jean-Pierre DEVIDET (suppléant) ; M. Didier LEMARQUIS ; Mme Jocelyne GABRIEL ; Mme Dominique CLAUDE ; Mme Sandrine VUILLAUME (suppléante) ; M. Patrick GRAEFFLY ; M. Jean PUREL ; M. Michel HENRION ; Mme jacqueline PARIZOT(suppléante) ; M. Stéphane BIEUVELET(suppléant) ; M. Augustin LECLERC ; Mme Viviane DAMIEN ; M. Raymond BIRCHEN ; M. François XEMAY ; M. Loïc MAHUT ; M. Jean-Christophe REUTER ; M. Dominique VOLLMAR ; M. Bernard ROBLOT ; Mme Gisèle ODE ; Mme Chantal MOINE ; M. Philippe GRANGE ; M. Serge CROCIATI ; Mme Marie-France SIRON et M. Marc FRANCOIS.

ABSENTS : M. Bruno CHIARAVALLI ; M. Dominique MOREL ; M. Jean-Daniel HENRY ; M. Serge BAILLY ; M. Bernard HEURAUX ; M. Jean -Marc CHASSARD ; M. Franck OGIER ; M. Jean-Jacques HENRY ; M. Vincent DOMINICI ; M. Nicolas PARGON ; M. Guy BOUVIER ; M. Gérard PEULTIER ; M. Henri DE MITRY ; M. Sébastien SEGHI ; M. Gilles GRIFFATON ; M. Alexandre ACQUADRO ; Mme Valérie CASTOGNOZZI ; Mme Clara BRETON ; M. Victor SALGUEIRO ; M. Marc RENOUARD ; Mme Bernadette THOMAS ; M. Vincent STOLL ; Mme Martine LECLERC ; M. Stéphane COLIN ; M. Claude JEANDEL.

EXCUSES : Mme Brigitte MEYER ; M. Sébastien RASPADO ; M. Jean-Philippe DUVAL ; M. Alain THIAUCOURT ; Mme Marie-Hélène PHULPIN.

Ordre du jour :

Nécessitant prise de délibération :

- Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril 2018.

INTERCOMMUNALITÉ :

Présentation de la Maison des Services aux Publics de Vézelize

- Soutien à la Maison des Services aux Publics pour les années 2017 et 2018
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Trame Verte et Bleue Grand Est.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

- Marché de prestation de service pour le PLUI.

GESTION DES DECHETS :

- Contrat de reprise option filière pour le verre.
- Marché de fournitures « composteurs ».

TRANSPORT ET MOBILITÉ :

- Convention de partenariat « Mobilité solidaire ».

- Convention APIC.

SUBVENTIONS DIVERSES :

- Attribution des subventions « habitat ».
- Attribution des subventions aux associations.
- Attribution des subventions BAFA.

Ne nécessitant pas de délibération :

- Diagnostic Emploi-Insertion
- Schéma de mutualisation

Questions diverses

INFORMATION :

- Forum des entreprises du territoire de la CCPS
- Centrales villageoises
- L'Echappée Bleue

Communes représentées : 25 communes

Communes absentes : Bralleville, Clérey-sur-Brenon, Dommarie-Eulmont, Etreval, Gerbécourt et Haplemont, Goviller, Hammeville, Haroué, Houdelmont , Jevoncourt, Leménil-Mitry, Neuwiller-sur-Moselle, Praye, Roville-devant-Bayon, St Firmin, They-sous-Vaudemont, Vaudeville, Vroncourt.

Communes excusées : Bainville-aux-Miroirs, Diarville.

Accueil du Président, vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance : M. Jean Marc Marchal

-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 Avril 2018 (DCC 032/2018)

Point présenté par M. Dominique Lemoine

Le compte rendu du conseil communautaire 11 avril 2018 a été adressé le 29/05/2018 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Une erreur est à rectifier concernant le vote de la cession en pleine propriété de la parcelle n ° ZO 145 de la ZAE de Benney : M. Jean-Marc Boulanger ne prenait pas part au vote, aussi la décision du conseil communautaire s'est effectuée avec une abstention.

Suite à cette rectification, le compte rendu n'appelle pas d'autres remarques.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 11 avril 2018 avec la rectification ci-dessous présentée est validé à l'unanimité

Présentation de la Maison des services aux Publics de Vézelize par Mme Delpon

- INTERCOMMUNALITE (DCC 033 et 034-2018)

-SOUTIEN A LA MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS POUR LES ANNEES 2017 ET 2018

Point présenté par Dominique Lemoine et Serge Crociati

Suite à la présentation de la MSAP par Mme Delpon, la Directrice ; pour rappel :

Créée et labellisée le 23 novembre 2017 par l'association Relais Familles du Saintois (Familles Rurales Ceintrey/ Voinémont)

La MSAP a pour missions principales :

- Fonction informative : accompagner les habitants en répondant à leurs préoccupations, en favorisant l'accès aux équipements collectifs, aux services et à l'offre associative du territoire
- Fonction relationnelle : assurer la mise en relation des acteurs de projets, conforter la cohérence des projets associatifs et des partenaires
- Fonction Sociale : le Relais Familles contribue au développement des solidarités, des relations intergénérationnelles, interculturelles, et à la rupture de l'isolement social

Partenaires signataires de la MSAP : CAF, CCPS , Préfecture , Pôle Emploi de Vandoeuvre, Mission Locale, CPAM 54 et MSA Lorraine

Autres partenaires : CD54, Partégo, MDS, Mairies de Vézelize, Haroué, Restos du Cœur et DDAFS (direction des Affaires Sanitaires).

Délocalisation à Haroué et à Ceintrey

Bilan de novembre à avril 2018 : 37 personnes sont venues, majoritairement entre 25 et 64 ans . pour 109 demandes

En mars et avril les demandes ont fortement évolué : 24 en mars et 46 en avril contre 8 en décembre, 13 en janvier et 16 en février

Budget de la structure :

Budget global pour 2017 : 37 150 €

Subvention Etat : 12 570 €

Fonds inter –opérateurs : 12570 €

Emplois aidés : 1800 € (fin avril 2018)

CCPS : 10 000 €

2018 : budget prévisionnel 2018 de 57 725 €

Etat : 15 431

ASP (emploi aidés) : 9 900

Fonds inter –opérateurs : 15 431 €

CCPS : 15 000 €

Il est rappelé qu'il s'agit de subventions annuelles et que pour les années à venir, les subventions seront appréciées au regard des actions, de la synergie avec les différents partenaires, du budget et de la fréquentation de la structure

Au regard d'une telle structure sur notre territoire et afin de permettre son développement en cohérence et complémentarité avec les services et les structures existantes de la CCPS ,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accéder à la demande de la MSAP, soit :

- une subvention de 10 000 € pour 2017 et de 15 000 € pour 2018.

Le versement de ces subventions interviendra après transmission du CA et du bilan annuel.

(Complément de présentation de la MSAP : cf power point joint au compte rendu)

-APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST.

Point présenté par M. Dominique Lemoine

La Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire régional.

Ce programme propose de soutenir des projets tels que :

- **Maîtrise foncière de milieux prioritaires** inscrits dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux du (SDAGE) ou dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).
- **Etude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale** dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale.
- Etude préalable, travaux de gestion, restauration ou de re-création de milieux naturels pour la création ou restauration de continuités écologiques (plantation de haies, création de mares...).
- **Missions d'animation territoriale du projet.**
- **Actions de communication, de sensibilisation et de valorisation des milieux naturels** accompagnant des opérations de préservation, restauration et re-création des trames vertes et bleues locales.

L'aide proposée se présente sous forme d'une subvention co-financée par la Région Grand Est, l'Etat et les Agences de l'Eau selon une répartition qui sera définie entre les financeurs. Ceux-ci pourront apporter une aide allant jusqu'à 100 % du coût du projet selon le porteur et le type de projet proposé. Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'AMI.

LE PLUI de la CCPS entre dans les conditions d'obtention de cet AMI puisqu'une étude Trame Verte et Bleue est prévue ainsi qu'un inventaire des zones humides du territoire.

Ces deux études permettront de dégager des priorités d'action avec les différents partenaires concernés et feront l'objet de mesures de sensibilisation au cours et au-delà de l'élaboration du PLUI

Pour rappel :

L'étude TVB représente un coût estimatif de 20 000 € TTC

L'inventaire des zones humides représente un coût de 50 000 € TTC

En répondant à cet appel à manifestation, entre 80 % et 100 % du montant de ces deux études pourrait être pris en charge.

Il serait judicieux de répondre à ce programme. Nous avons jusqu'au 30 juin 2018 pour une réponse en septembre.

La notification du Marché PLUI, ne doit pas intervenir avant d'avoir la réponse sur notre candidature à cet AMI.

Aussi, le conseil communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le dossier de candidature « AMI TVB Grand Est » pour la Communauté de communes du Pays du Saintois

-d'autoriser le Président M. Lemoine, à engager les démarches nécessaires à l'élaboration et au suivi de ce dossier de candidature.

AMENAGEMENT ET URBANISME : (DCC 035 /2018)

Point Présenté par Augustin Leclerc

Rappel juridique :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Par délibération du 20/12/2017 nous avons délibéré sur la prescription du PLUI, rappelant les objectifs et les modalités du futur PLUI, les demandes de subvention ainsi que le lancement d'un appel d'offre

pour le recrutement d'un Bureau d'étude. Cependant afin de préciser et de sécuriser la procédure il convient de :

-proposer au conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Objet du Marché : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Il s'agit d'un marché alloti pour une durée maximum de 48 mois qui se décompose de la façon suivante :

- lot n°1 : Elaboration du PLUi (comprenant l'étude trame verte et bleue)

- lot n°2 : Réalisation d'un inventaire des zones humides

Le coût estimatif du marché sur 48 mois est de 700 000 HT avec :

-lot n ° 1 : coût estimatif est de 660 000 € HT

-Lot n ° 2 : coût estimatif est de 40 000 € HT.

Le vice-président précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvertes, accord-cadre à bon de commande (selon les articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 67 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ou toute autre procédure appropriée)

Aussi, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme »

-d'autoriser M. le Président à notifier les marchés aux candidats retenus à l'issue de la procédure.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (c/611).

GESTION DES DECHETS (DCC 036-037/2018)

Points présentés par Alain Thiaucourt

-CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIERE POUR LE VERRE

Dans le cadre du Contrat pour l'Amélioration de la Performance 2018-2022 (CAP barème F) avec Citeo , la CCPS doit désigner ses repreneurs concernant la reprise des emballages, du papier, du verre et choisir la filière souhaitée (Fédération, filière, individuelle).

Concernant les emballages, la CCPS fait partie du groupement de commandes porté par la Métropole, assurant, au vu des quantités, un prix de vente très compétitif. Pour rappel nous sommes avec Paprec en option fédération.

La vente du calcin fait également l'objet d'un contrat de reprise

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler ce contrat de reprise avec O-I Manufacturing France pour la période 2018-2022 en option filière.

Excepté la durée, il n'y a pas de changements des modalités techniques et financières avec notre précédent contrat de reprise avec O-I Manufacturing France

Le prix de vente de reprise du verre est fixé pour 2018 à 23.97 €/tonne (comme en 2017).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise, en option filière avec O-I Manufacturing France pour 2018 à décembre 2022
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y afférent

-MARCHÉ DE FOURNITURES « COMPOSTEURS » :

Dans le cadre de la dotation des bacs de la redevance incitative, nous en avons profité pour sonder les administrés du territoire sur leur intérêt à acquérir un composteur individuel. Sur le principe 1200 foyers avaient répondu être intéressés par ce projet.

Opération composteur :

La CCPS proposerait d'acquérir à un prix réduit (50 % prise en charge de la CCPS, restant à définir) un composteur en bois.

Après une information aux administrés via les boîtes aux lettres précisant le type de composteur et les modalités de commande., l'administré, après avoir validé le bon de commande (téléchargeable sur le site internet) pourrait retirer son composteur à la maison des animations à Vaudigny, et se verrait facturer l'achat sur sa facture RI du 2 eme semestre 2018

En attente du type de composteur choisi et de la participation de la CCPS, afin de ne pas perdre de temps, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Objet du Marché : « Fournitures de composteurs »

durée du marché : trois ans

Marché non alloti

Sous forme de marché à bon de commandes avec un minima de 400 composteurs et sans maximum permettant ainsi de poursuivre le projet sur plusieurs années et de ne pas trop s'avancer en termes de quantité.

Le coût estimatif du marché sur 36 mois est estimé à 110 000 HT avec :

Pour information le coût unitaire d'un composteur en bois de 400 L et de 480 L est d'environ entre 45 € et 52 euros HT

M. le vice-Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée, accord-cadre à bon de commande, en application des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Aussi, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre du projet de « fournitures de composteurs »

-d'autoriser M. le Président à notifier les marchés aux candidats retenus à l'issue de la procédure.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (c/611).:

TRANSPORT ET MOBILITE (DCC 038-039/2018)

-CONVENTION DE PARTENARIAT « MOBILITE SOLIDAIRE »

Point présenté par Francis Haye

La CCPS en partenariat avec l'association familles Rurales Intercommunales CIEL (AFRI CIEL), l'association Familles rurales et la CC de Colombey sud Toulinois soutient et développe depuis 2015 le service « mobilité solidaire »

Rappel du projet :

Du fait des besoins observés sur notre territoire, ce service de transport solidaire initialement créé sur le territoire de la CC de Colombey Sud Toulinois a vu le jour sur notre territoire depuis le 1^{er} avril 2015 (5714 KM d'avril à novembre 2015)

Ce service permet de mettre en relation des conducteurs bénévoles et des usagers ne pouvant plus se déplacer ou n'ayant pas de moyen de locomotion.

Le coût du km pour l'utilisateur est de 0.10 €, le conducteur bénévole est rémunéré à hauteur de 0.35 € du km A/R à partir de chez lui. Le reste de la dépense est pris en charge par l'association. L'utilisateur est limité à 5 trajets /mois. Une charte du conducteur et de l'utilisateur recensant les droits et devoirs de chacun est signée.

Bilan du service :

-2017 marque **une augmentation de 22% de la demande de déplacements avec 1058 déplacements réalisés contre 867 en 2016, soit 166 déplacements supplémentaires.**

-755 demandes de prises en charges ont émané du Pays de Colombey, soit 71% du total, et 303 déplacements ont été comptabilisés sur le Pays du Saintois, soit 29%. De manière plus précise, 207 prises en charges supplémentaires ont été réalisées sur le Pays de Colombey, soit une augmentation de 37%, tandis que sur le Pays du Saintois, il y a eu 15 déplacements en moins, soit une baisse de 6%.

Remarque :

Pour le Pays du Saintois, il était normal de constater une hausse sur 2016 car le dispositif en 2015 débutait seulement en avril

12 497 kms ont été effectués sur **le Pays du Saintois en 2017** contre 13 227 kms en 2016 (5% de baisse en adéquation avec la baisse du nombre de déplacements)

En 2017, les rendez-vous médicaux constituent les motifs de déplacements les plus demandés (45.37%), bien que leur part soit en baisse (plus de 50% en 2016). L'accès aux courses est la deuxième motivation des déplacements (26.65%), et les visites (amis et familles) sont en troisième position (10.49%).

Notre convention annuelle arrivée à échéance, il est proposé le renouvellement de cette dernière avec les modifications suivantes :

- **La durée de la convention** : pour 3 ans du 01/01/2018 au 31/12/2020
- **Contribution financière modifiée** : elle est proportionnelle à la distance effectuée par les bénéficiaires du Pays du Saintois sur la distance totale effectuée, soit pour 2017 75,21% sur le Pays de Colombey et du Sud Toulinois et 24,79% sur le Pays du Saintois.
Soit en 2017 une contribution financière de 4000 €
Pour 2018 un prévisionnel de 4375 €/an et prévu, en fonction du bilan annuel (N-1) pour la CCPS.
- **Définition précise des fonctions et missions de Familles Rurales CIEL et Familles Rurales Ceintrey /Voinémont** :
AFRI CIEL met en œuvre au quotidien l'action Mobilité Solidaire pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois :
 - Etude des droits des bénéficiaires ;

- Accueil téléphonique ;
- Organisation des déplacements ;
- Gestion administrative et financière ;
- Développement et relations partenariales.

De son côté, l'association FAMILLES RURALES (Ceintrey /Voinémont) du Pays du Saintois est chargée de :

- Recruter des conducteurs bénévoles adaptés aux besoins sur le plan quantitatif ;
- Veiller aux qualités humaines et relationnelles des conducteurs ;
- Assurer la communication afférente à l'action auprès des bénéficiaires potentiels du Pays du Saintois ;
- Assurer la promotion de l'action auprès des partenaires locaux.
- Accompagner les bénéficiaires et conducteurs bénévoles dans la constitution des dossiers d'inscription

Cette nouvelle convention précise que le financement du service sera en fonction du nombre de KM parcouru sur notre territoire. Il y a toujours un manque de conducteur bénévole sur notre territoire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le président à signer la convention telle que présentée pour les années 2018 à 2020**
- **D'autoriser au vu du bilan et du KM parcouru au niveau de la CCPS la contribution financière annuelle correspondante pour les années 2018, 2019 et 2020.**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent**

-CONVENTION APIC

Point présenté par Patrick Graeffly

Nous sommes en convention depuis 2014 avec l'association APIC (Association Promotion Insertion Chantier) qui a intégré depuis le 1 er juillet 2014 les activités mobilité initialement portées par Roues-Libre.

Cette association, proposant des services d'aide à la mobilité afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en insertion, met à disposition de l'espace emploi de la CCPS 3 scooters.

Ce service inclut une participation financière de la CCPS de 2000 Euros /an.

Nous sollicitons également APIC pour le transport de participants dans le cadre des Moissons de l'emploi, du printemps de l'éco...

Aussi Il est proposé au conseil communautaire un avenant à la convention signée en 2017 prenant en compte d'une part les besoins de la CCPS ainsi que les nouveaux services qu' APIC propose , à savoir :

-location de scooter :

une seule mise à disposition au lieu de 3

le scooter est entreposé, à Neuves-Maisons
 l'Espace Emploi oriente les personnes intéressées, APIC se charge de les véhiculer jusqu'à leur structure si besoin.
 APIC assure location et entretien du véhicule

-Diagnostic mobilité : nouvelle prestation
 1 diagnostic mobilité par an soit 2 pour la durée de la convention

-TMC(transport de personne résidant sur la CCPS) : nouvelle prestation
 4 déplacements par an soit 8 pour la durée de la convention
 Ce service n'était pas prévu dans le financement de l'ancienne convention et obligeait à faire des demandes ponctuelles

-Ateliers thématiques : nouvelle prestation
 1 cours de soutien au code de la route par an soit 2 pour la durée de la convention

La participation de la CCPS reste inchangée, soit 2000 € /an

le conseil communautaire décide à l'unanimité

-d'autoriser le président à signer le présent avenant à la Convention APIC

-d'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent

-SUBVENTIONS DIVERSES (DCC 040-043/2018)

- Attributions des subventions « Habitat »

Point présenté par M. Augustin Leclerc

Après l'étude des dossiers de demande, la commission Aménagement et Urbanisme (13/04/2018), propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

ISOLATION

NOM Prénom	Commune	Travaux	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC
HUSSON Corinne	Vaudeville	Isolation rampants + planchers combles	23 027	23 027	500 €
L'HUILLIER Julien et CRESPIY Laura	Bainville-Aux-Miroirs	Combles et fenêtres	18 675	18 675	500 €

2 dossiers pour un montant de 1 000

PROTOCOLE TERRITORIAL HABITER MIEUX (fin au 31/12/2017)

NOM Prénom	Commune	Travaux	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC
PERNOT-TREVILLOT Geneviève	Housséville	Combles + poêle à bois	9 664	8 880	500 €
HAYE Jacqueline	Housséville	Combles	6 119	6 119	500 €
GRIFFATON Lucie et ZWAHLEN Nicolas	Praye	Poêle à bois + combles + VMC + fenêtres	14 404	9 813	500 €
HUSSON Corinne	Vaudeville	Isolation rampants + planchers combles	23 027	23 027	500 €
RIDEL Raphael	Lemainville	Isolation thermique – Menuiseries - VMC	22 149	22 149	500 €
L'HUILLIER Julien et CRESPIY Laura	Bainville-Aux-Miroirs	Combles et fenêtres	18 675	18 675	500 €
BAILLY Elodie et Eric	Fraisnes-En-Santois	Insert + combles + sol	17 498	17 498	500 €
SIMONAIRE Jacqueline	Lemainville	Combles	15 843	15 843	500 €

8 dossiers pour un montant total de 4000 €
Soit un total de subventions « habitat » de 5000 €

Le conseil communautaire décide de valider à l'unanimité ces subventions.

-Attribution des subventions aux associations

Point présenté par M. Serge Crociati

Après l'étude des dossiers de demande, la commission vie associative, culture et sportive, du 07/05/2018 propose au conseil communautaire de valider les subventions suivantes :

6 dossiers « associations » pour un total de 3 690.96€ €

Association	Commune	Projet	Coût	Montant subventionnable (hors subventions)	Montant demandé	Participation CC
Relais Familles	CEINTREY	Jeunesse en milieu rural : 6 chantiers jeunes	17590/6741,22	5500/6741,22	2000	40% maxi mais 2000€ demandé
Association socio-culturelle	LEMAINVILLE	Salon du livre du 18 mars 2018	2749/681,54	2749/681,54	300	40%=272,62€
Ecole de Musique du Saintois	HAROUÉ	Rock the Saintois 2018	1907/1580,76	1807/1580,76	762	40%=632,30€
Les Mirabelles	BENNEY	1er Salon de l'Artisanat Féminin	350/509,6	350/509,6	300	50%=254,80€
UBC	VITREY	26ème journée du cinéma non commercial	610/797,39	610,00/696,48	300	40%=278,59€
Du côté de Chèvre Haie	OGNEVILLE	Le printemps du permatroll - Conférence + Troc Jardin sur la permaculture - Samedi 26 mai-	826/505,30	826/505,30	450	50%=252,65€
						3 690,96€

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces subventions.

- Attribution des subventions BAFA

Point Présenté par Serge Crociati

Après l'étude des dossiers de demande, la commission vie associative, culture et sportive, du 07/05/2018 propose au conseil communautaire de valider la subvention suivante :

1 dossier pour un total 200€

NOM Prénom	COMMUNE	Coût TTC (en €)	Montant subventionnable	Participation CC
BOUTON Louise	DIARVILLE	Stage 1= 430€	400,00 €	50%= 200€

Il est proposé au conseil communautaire de valider cette subvention.

Ne nécessitant pas de délibération :

-DIAGNOSTIC EMPLOI -INSERTION

Présenté par Patrick Graefly

Cf Présentation PP

La CCPS porte et gère **2 outils d'insertion** :

- l'espace emploi** : outil pérenne de proximité depuis 2002, destiné à l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire,
 - les moissons de l'emploi** : action ponctuelle et annuelle depuis 2015, basée sur la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi du territoire.
- ⇒ 2 outils riches d'informations sur les publics en recherche d'emploi et le marché de l'emploi, mettant en évidence la nécessité de compléter l'ensemble des actions ou dispositifs en place, notamment par un chantier d'insertion.
- ⇒ **Pour information.** Actuellement sur le territoire, il y a :
- 893 demandeurs d'emploi : 220 de plus de 50 ans et 40 de moins de 20 ans,
 - 129 demandeurs d'emploi n'ont pas le permis de conduire (16 pour les moins de 20 ans),
 - 262 demandeurs d'emploi bénéficiaires des minima sociaux (ASS ou RSA).

Définition de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Selon le code du travail, article L5132-1, *"L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires."*

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) comprend quatre types de structures :

- deux structures de production : les entreprises d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) (Ex. : chantier d'insertion CC Colombey, APIC Neuves-Maisons),
- deux structures de mise à disposition : les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les associations intermédiaires (AI) (Ex. : PARTÉGO Vézelize AI et ETTI).

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

- Mission 1 : assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
- Mission 2 : organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

(Extrait du Code du Travail - Article L5132-15)

Spécificités par rapport aux autres SIAE (précisées par le cadre juridique)

- Le collectif de travail systématique.
- Le recrutement et l'accompagnement de personnes cumulant un grand nombre de difficultés faisant obstacle au retour à l'emploi.

**Etude de faisabilité en vue de la création d'une SIAE
(Structure d'Insertion par l'Activité Economique)**

- ❑ Objectif 1 : *vérifier la pertinence de la création d'un outil d'insertion pérenne sur le territoire de la CCPS, porté par la CCPS, à travers une étude de faisabilité.*
- ❑ Objectif 2 : *identifier/définir la structure d'insertion la plus adaptée au territoire, le cas échéant en assurant sa mise en œuvre.*

Méthodologie : points principaux

- ❑ Enquêtes sur les pratiques et besoins des 55 communes de la CCPS (entretiens avec les maires avec un questionnaire pour appui), ainsi qu'auprès des 5 établissements médico-sociaux du territoire.
- ❑ Benchmarking (chantiers d'insertion des Communautés de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, des Terres Toulaises, et tout autre projet susceptible de nous guider dans les choix à venir).
- ❑ Rencontres avec les partenaires et acteurs de l'insertion (institutionnels et locaux).
- ❑ Collecte de données générales (territoire de la CCPS) et spécifiques (insertion) via des diagnostics (réalisés par la CCPS et autres acteurs) ...

-SCHEMA DE MUTUALISATION

Point Présenté par M. Lemoine

Cf Présentation PP

Suite à la présentation du schéma et à la méthodologie proposée une question est posée : concernant le personnel, ne faudrait-il pas faire appel à une entreprise plutôt que via un recrutement en interne pour la commune ? Les informations collectées dans le cadre du questionnaire permettront d'aboutir le cas échéant à différentes solutions de mutualisation.

Questions diverses

INFORMATIONS :

Cf Power point

-Forum des entreprises du territoire de la CCPS (Didier Lemarquis)

Mercredi 20 juin 2018, Maison des Animations à Vaudigny de 18h à 20h

Objectifs:

Être identifié comme un interlocuteur sur le territoire
 Construire un relationnel avec le tissu économique local
 Rappeler le contexte économique du territoire
 Informer sur les actions déjà mises en place par la CCPS et les partenaires du développement économique (ADSN, Pays Terres de Lorraine, Parole d'Entreprises,...)
 Réaffirmer l'existant à destination des entreprises du territoire
 Faire se connaître les entreprises entre elles
 Créer du réseau

Ordre du jour :

- ✓ Accueil
- ✓ Introduction
- ✓ Notre rôle et nos ambitions dans le développement économique de notre communauté de communes
- ✓ Nos partenaires du développement économique
- ✓ Notre réseau de chefs d'entreprise sur le territoire
- ✓ Nos actions pour l'emploi
- ✓ Conclusion
- ✓ Buffet dinatoire

-L'Echappée Bleue (Didier Lemarquis)

La V50 sillonne la France d'Apach à Lyon.

A ce jour, 3 portions ne sont pas finalisées parmi lesquelles le tronçon Méréville – Gripport sur 27 km.

Le département de Meurthe et Moselle se positionne comme maitre d'ouvrage pour assurer la continuité sur ce tronçon.

Les travaux seront achevés d'ici 2021. Le coût est estimé à 3,8 M€ HT.

Une réunion de travail sur carte co-organisée avec le CD54 aura lieu lundi 25 juin à 18h à Vaudigny et nos 7 communes concernées par le tracé.

-Centrales villageoises (Patrick Graeffly)

Retour de Patrick sur l'état actuelle de la création d'une centrale villageoise sur notre territoire.
